

République Française

Liberté - Egalité -
Fraternité

Département de l'Aveyron

Commune d'Olemps

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	17
Représentés :	4
Absents :	2
Ayant pris part au vote :	21

Séance publique du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ
Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT
Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Jean GARGUILLO
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Kedna THOMAS
M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Edmond ROUTABOUL

Délibération n° DL20231209

ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 38 DU PUECH CAMP

Vu la proposition de vente faite par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour un terrain de 6 431 m² au lieu-dit Camp Bas – Parcelle AM 38 ;

Vu la proposition d'achat faite par la commune d'Olemps d'un montant de six mille cinq cents euros (6 500 €) auprès de la SAFER ;

Vu la proposition de promesse unilatérale d'achat adressée à la mairie d'Olemps ;

Considérant qu'il est maintenant nécessaire d'engager les démarches administratives pour l'acquisition de ce terrain ;

Madame le Maire présente cette acquisition comme une opportunité pour créer une réserve foncière à proximité d'un équipement communal (terrain de quilles) en vue d'équipements publics futurs.

Où l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le projet d'achat de la parcelle AM 38 ;

- **De demander** à Madame le Maire d'engager toutes démarches nécessaires à cette acquisition ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Edmond ROUTABOUL



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 - o Affichée le :
 - o Retirée le :